Exploits anarchistes à Orléans

Orléans, 26 décembre. — La nuit dernière, des individus ont parcouru le faubourg de la Madeleine et les rues avoisinantes en criant : Vive l'anarchie ! Vive Moulinier !

Ils ont brisé un bec de gaz et arraché les tuteurs des arbres de la rue de la Porte de la Madeleine avec lesquels ils ont démoli les vitres des maisons voisines.

La police est à la recherche de ces malfaiteurs qu'on croit être d'autres compagnons anarchistes de Moulinier et de Colas.

Des lettres de menaces continuent d'être envoyées à divers habitants.

Découverte de cartouches de dynamite à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 26 décembre. — On a découvert ce matin 20 cartouches de grisoutine sur la voie ferrée, près de la gare.

On dit qu'un vol de cartouches a été commis dans un dépôt de dynamite établi dans les chantiers du chemin de fer en construction de Saint-Bonnet-le-Château et laissés sans surveillance.

D'autres cartouches ont été trouvées dans un bief de la rivière du Furan, près de la caserne d'infanterie. On en ignore la provenance.

Les anarchistes espagnols

Barcelone, 26 décembre. — L'anarchiste Rinaldi ou Ruggieri, extradé de France, est arrivé, ce matin, à Barcelone et a été emprisonné aussitôt dans la citadelle de Montjuich.

Bernal, qui a fait les moules des bombes, Sisarol et Caudina, qui les ont exécutées, et Serezuelo, chef du complot qui a jeté les explosifs dans le théâtre, ont avoué leur crime.

L'assassinat de l'agent provocateur à Prague

Prague, 26 décembre. — Les nommés Pclezat et Dragoun, arrêtés sous l'inculpation d'avoir pris part à l'assassinat de Mirva, ont fait des aveux complets. Ils ont déclaré notamment qu'ils avaient commis le crime samedi soir, dans le logement de Mirva. Kriz continue à nier.

Nouveaux désordres graves en Sicile. — Une série d'incendies volontaires

Caltamretta, 26 décembre. — Des désordres ont éclaté à la suite de l'arrestation, dans la commune de Valguarnera, d'un individu excitant la population à la révolte.

Les gendarmes requis ont dû, après des exhortations réitérées, tirer en l'air des coups de revolver. La foule composée d'un millier de personnes n'ayant pas réussi à pénétrer dans les casernes, revint furieuse dans les rues et mit le feu à la mairie, au casino civil, à la maison du délégué de la police, à celle du maire, au bureau du télégraphe, à la préfecture de l'enregistrement et de la poste.

Un drame affreux à Sydney. — 7 victimes

Sydney, 26 décembre. — Un bateau de plaisance, contenant huit personnes, a été entraîné en mer, par le courant de la rivière, près de Kiama.

Sept personnes ont été noyées en présence de plusieurs milliers de spectateurs impuissants à les secourir.

Les incidents d'Aigues-Mortes

Angoulême, 26 décembre. — Les débats relatifs aux incidents d'Aigues-Mortes qui commenceront demain matin à onze heures devant la cour d'assises de la Charente, seront présidés par M. le conseiller Aubin, de la cour de Bordeaux. Treize avocats défendront les dix-sept accusés.

M. Alphandéry, procureur général à Bordeaux, occupera le siège du ministère public.

L'affaire occupera probablement plus de quatre audiences ; on craint que le verdict ne puisse être rendu avant dimanche.

Les témoins sont au nombre de 70.

La maison d'arrêt étant assez éloignée du palais de justice, les accusés y seront conduits en voiture. Des mesures d'ordre seront prises pour éviter l'envahissement de la salle d'audience.

De nombreux correspondants de journaux parisiens et italiens sont déjà arrivés, ainsi que M. Durando, consul général d'Italie à Marseille, qui doit suivre les débats pour le compte de son gouvernement.

Le cadeau de Noël de l'Elysée à 400 veuves

Paris, 26 décembre. — On sait que le président de la République et Mme Carnot ont établi la charitable coutume de distribuer chaque année à l'occasion de la Noël des vêtements et un secours de loyer aux veuves chargées d'enfants, qui leur sont désignées par les mairies comme les plus dignes d'intérêt.

Ces distributions viennent d'être terminées. Quatre cents veuves choisies dans les vingt arrondissements de Paris, — un plus grand nombre dans les arrondissements pauvres et populeux que dans les arrondissements riches — ont reçu une somme qui leur permettra d'acquitter le montant de leur loyer de janvier, et un paquet de vêtements leur a été remis pour chacun de leurs enfants.

Réunion des délégués sénatoriaux de la Seine

Paris, 26 décembre. — Aujourd'hui, réunion des délégués sénatoriaux à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Baulard, député.

M. Opportun, conseiller municipal, lit une lettre de M. Bailly, qui dit qu'en présence des déclarations de M. Floquet, « de soutenir et de voter le projet déposé au Sénat par M. Poirrier », il retire sa candidature.

M. Georges Martin écrit qu'il « ne croit pas devoir être candidat concurremment avec son ami Floquet ». M. Cuinat déclare maintenir sa candidature.

Une manifestation des sans travail à Amsterdam. Plusieurs blessés

Amsterdam, 26 décembre. — Aujourd'hui, une manifestation de 2,000 sans-travail, organisée par le comité socialiste, a parcouru les rues de la ville.

Devant les difficultés qu'il y avait à disperser les manifestants, la police a mis l'arme au poing. La foule a lancé des pierres. Trois membres du comité socialiste et un agent de police ont été blessés. Un socialiste a dû être transporté à l'hôpital.

La révolution au Brésil

Paris, 26 décembre. — D'après une dépêche particulière de Montévidéo, les commandants des escadres étrangères stationnées à Rio, à l'exception des commandants allemands et américains ont reconnu à l'amiral de Mello la qualité de belligérant.

La fête de l'Arbre de Noël de l'association d'Alsace Lorraine

Paris, 26 décembre. — L'Association générale d'Alsace-Lorraine a célébré aujourd'hui pour la vingt-deuxième fois la fête de l'Arbre de Noël.

Cette fête a eu lieu au Cirque-d'Hiver ; elle a été donnée avec le concours de Mmes Buhl, de l'Opéra-Comique ; Verteuil et Wissocq, de l'Odéon ; de Mme Jane Meyer, de Strasbourg ; de MM. Auguez, de l'Opéra ; Duard et Paumier, de l'Odéon, et de la musique de la garde républicaine, sous la direction de M. Parès.

La distribution des dons, vêtements et jouets a été faite par les soins du comité des dames, sous la présidence de M. Charras et de Mmes Ch. Floquet et Jean Dollfus.

Le « Catéchisme du soldat »

Paris, 26 décembre. — M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, a entendu cette après-midi M. Charnay, l'auteur du *Catéchisme du soldat*, et M. Allemane, l'imprimeur-chef du groupe socialiste-allemaniste.

Après avoir reçu leur déposition et pendant que MM. Charnay et Allemane étaient gardés à vue dans son cabinet, M. Clément s'est rendu chez le procureur-général avec lequel il a eu une longue conférence.

Les nominations militaires

Paris, 26 décembre. — Comme contraste à l'élévation rapide du général Brugère la *France* raconte que le lieutenant-colonel Croissandeau, du 2e tirailleurs algériens, se retire à 52 ans, après plus de cinq ans de grade de lieutenant-colonel et six ans avant d'atteindre la limite d'âge de ce grade.

D'autre part, le commandant Courtin, du génie, prend également sa retraite à quarante-neuf ans, sept ans avant la limite d'âge de son grade.

La chose, quelque étrange qu'elle puisse paraître, s'explique aisément. MM. Croissandeau et Courtin ont été officiers d'ordonnance du général Boulanger alors qu'il était ministre de la guerre.

La *France* dit à ce propos :

« Est-ce qu'il faudrait aussi appliquer aux grands chefs de l'armée ce qu'un de nos amis disait l'autre jour de nos gouvernants : « Petites gens, petits esprits. »

L'élection législative du Havre

Le Havre, 26 décembre. — Les délégués de plusieurs comités opportunistes de la 3e circonscription du Havre se sont réunis hier à Bolbec pour choisir un candidat en vue de la prochaine élection législative qui aura lieu dans cette circonscription, pour remplacer M. Desgenetais, décédé le 23 août dernier, le lendemain même de son élection. Ils ont décidé de soutenir la candidature de M. Delaunay, conseiller général de Fécamp. Le candidat de droite sera probablement le baron Piérard.

Mort de M. Schoelcher, sénateur

Paris, 26 décembre. — M. Schoelcher, sénateur inamovible, l'un des doyens du Sénat est mort ce matin à Houilles (Seine-et-Oise).

M. Schoelcher était né à Paris, le 22 juillet 1804. En 1848, nommé sous-secrétaire d'Etat à la marine, il proposa le décret d'abolition de l'esclavage

La Martinique l'envoya alors à l'Assemblée nationale. Réélu par la Guadeloupe, en 1850, il fut un des représentants qui se trouvaient aux côtés de Baudin lorsque celui-ci fut tué sur une barricade du faubourg Saint-Antoine.

Exilé par l'Empire, il fut, en 1870, colonel de la garde nationale pendant le siège de la capitale : en décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut sénateur inamovible.

Baptême laïque

Ne sachant qu'imaginer dans le domaine du grotesque, la libre-pensée parisienne vient de fonder, dans le XVIIIe arrondissement, une société de « baptême civil ». Les baptêmes auront lieu par fournée : la première est fixée au 31 décembre. A l'issue de la cérémonie, à laquelle les sociétés musicales, lyriques, etc., sont priées de donner leur concours, pèlerinage à la maison de Marat, puis conférence, concert et bal de nuit. Est-ce assez complet ?

Les scandales de la mairie de Toulouse

Nous avons parlé des révélations accablantes que l'ancien chef de bureau des élections de Toulouse, M. Mascaras, avait faites contre la municipale radicale de la ville.

M. Mascaras accuse le maire, les adjoints, le secrétaire général de la mairie de lui avoir enjoint d'inscrire, après la clôture de la liste électorale, des morts, des condamnés, des faillis.

Le maire de Toulouse ayant protesté dans *La Dépêche*, M. Mascaras riposte en donnant des détails précis. Il démontre que lors des dernières élections la fraude s'est étalée à la mairie.

Les conseillers municipaux qui ont été proclamés au premier tour de scrutin n'ont pas été élus.

M. Noël, conseiller d'arrondissement, n'a pas été élu. Je servirai à celui-ci, quand il le voudra, une petite démonstration édifiante.

M. Rességuier a été élu à une énorme majorité.

On volé deux mille voix à M. Latapie.

Ni Leygue, ni Calvinhac n'ont été élus.

Bien que la presse toulousaine sans exception réclame une enquête judiciaire, le parquet ne bouge pas. De son côté, le maire de Toulouse, sous prétexte de faire appel au tribunal de l'opinion publique, refuse obstinément de traduire son accusateur devant la Cour d'assises.

Cette affaire aura du retentissement.

La situation à Madagascar

Paris, 26 décembre. — On fait publier la note officielle suivante :

« D'après les dernières nouvelles parvenues de Madagascar, il y a lieu de se tenir en garde contre les nouvelles pessimistes récemment publiées :

» Il est exact qu'il y a quelques désordres dans le Boueni ; mais on a donné des proportions absolument injustifiées à une prétendue insulte faite à notre agent à Mananjory et au soi disant pillage d'une maison de commerce à Mahéla. »

Pourtant tous les journaux de Madagascar et les correspondances expédiées généralement par des fonctionnaires sont unanimes sur la gravité des faits et de la situation.

Terrible accident de chasse. — Deux victimes

Etampes, 26 décembre. — Un terrible accident s'est produit dimanche après-midi, au château de Chamarande, près d'Etampes : un garde avait installé un piège à détente dans un coin du parc où s'introduisaient depuis quelques jours des sangliers.

Depuis deux mois, il y avait au château un nouveau valet de chambre nommé Marandau. Dimanche son beau-frère vint le voir. Sachant qu'ils désiraient se promener dans le parc le garde les prévint de ne pas aller du côté du piège.

Jules Maranda et son beau-frère, voulurent voir comment était fait le piège, malgré les recommandations réitérées du garde. Tout à coup, l'un d'eux mit le pied sur l'un de ces fils, la charge partit et atteignit les deux malheureux jeunes gens en plein corps.

Jules Marandon eut encore le courage de regagner le château où il fit le récit de l'accident ; son état est désespéré. Son beau-frère est mort ce matin.

Suicide d'un banquier

Tours, 26 décembre. — M. Bertrand, banquier à Chinon, s'est tué en se tirant un coup de revolver dans la tête ; la mort a été instantanée. Ce suicide est attribué à de grosses pertes d'argent.

Les fonds italiens

Paris, 26 décembre. — L'ambassade d'Italie communique la note suivante :

« Les bruits répandus dernièrement que le gouvernement italien se proposerait d'augmenter l'impôt mobilier sur les coupons de la dette publique n'ont aucun fondement. »

Préparatifs de l'Italie

La *Libre Parole* prétend, et cela parait vraisemblable, que la concentration de troupes que le gouvernement italien opère en Sicile, a moins pour but de réprimer l'insurrection que d'opérer à la première occasion un débarquement en Tunisie.

Naissance d'un prince en Danemarck

Copenhague, 26 décembre. — La princesse Waldemar est heureusement accouchée d'un fils lundi matin. La princesse de Waldemar est la fille aînée du duc de Chartres. C'est le quatrième enfant qui lui naît. M. le duc de Chartres, qui a quitté Paris dimanche soir, est arrivé ce matin à Copenhague. Mme la duchesse de Chartres et la princesse Marguerite, sa fille, sont depuis quelque temps à Copenhague.

Suicide dramatique d'une danseuse en Russie

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — Mlle Niklahilova, première danseuse du Théâtre impérial, avait invité ses intimes amis, dimanche soir, à un réveillon splendide. Au milieu du repas elle se leva, salua les convives en leur donnant rendez-vous au festin éternel et vida d'un trait une coupe de champagne contenant un poison des plus violents. La mort a été instantanée. On attribue cet acte de désespoir à un chagrin d'amour.

Un duel mortel en Autriche

Vienne, 26 décembre. — Les duels à issue fatale se multiplient en Autriche. Hier encore, à Insbruck, le lieutenant Teudher a tué raide le docteur Wagner, chirurgien dans l'armée, dans une rencontre au pistolet.

Le procès Vaillant

Paris, 26 décembre. — Le *Petit Parisien* dit qu'il serait question d'appliquer, lors du procès Vaillant, un texte du code d'instruction criminelle qui autorise le premier président, assisté de la première Chambre de la Cour à prendre lui-même la direction des débats.

Il en fut ainsi lors du procès Orsini et l'opposition de M. Périvier empêcha seule qu'il en fût de même lors du procès Ravachol.

Il est probable que l'accusation sera soutenue par le procureur général.

D'ailleurs M. Bulot, avocat-général de service aux assises, ne parait pas pouvoir céder dans une affaire de cette nature, ayant été l'objet de l'attentat de Ravachol contre la maison de la rue de Clichy, et, par suite, étant en quelque sorte personnellement intéressé dans le débat.

Un général russe victime d'un accident

St-Pétersbourg, 26 décembre. — Le général Doulonkhanoff, commandant de la 36e division d'infanterie, est tombé à l'eau pendant les manœuvres. Son état est très-grave.

La fumée des usines à Paris

Paris, 26 décembre. — On se plaint depuis plusieurs années du voisinage de certaines usines installées dans Paris et qui répandent autour d'elles à certains moments des torrents énormes de fumée noire.

Les usines électriques, en particulier, ont donné lieu à des réclamations incessantes et même à des procès, ce qui s'explique quand on sait que sur 100,000 chevaux-vapeur fonctionnant à Paris, la production de l'électricité en absorba plus de 30,000. Jusqu'à présent, on n'a pu prohiber l'emploi du charbon de terre par ces usines, ni les assimiler aux établissements incommodes.

Cette assimilation, qui entraînerait des formalités d'enquête et permettrait à l'administration d'éloigner les usines d'électricité, ou du moins de les astreindre à se servir d'un combustible déterminé, a été réclamée par le conseil d'hygiène du département de la Seine, mais elle a été repoussée en haut lieu, après avis du conseil des arts et manufactures.

Pour remédier aux inconvénients signalés, MM. les ingénieurs de la ville viennent de proposer au conseil municipal d'ouvrir un concours en vue de trouver le meilleur moyen de brûler ou de détruire la fumée des usines, soit par fumivorité, soit par tout autre système.

Ce concours, si le principe en est adopté, sera inauguré à l'Hôtel de Ville au mois de février prochain.

La Société des Artistes Français

Le renouvellement du comité des 90 de la Société des Artistes français vient d'avoir lieu.

Le vote avait lieu comme d'habitude au Palais de l'Industrie. Voici les résultats :

Peinture. — 1 Bonnat, 984 ; 2 Gérôme, 935 ; 3 Jules Lefebvre, 931 ; 4 Français, 920 ; 5 J.-P. Laurens, 914 ; 6 Cormon, 914 ; 7 J. Breton, 905 ; 8 Benjamin Constant, 899 ; 9 Albert Maignan, 892 ; 10 Bouguereau, 886 ; 11 Robert Fleury, 881 ; 12 Harpignies, 869 ; 13 Henner, 868 ; 14 Vayson, 854 ; 15 Raphaël Collin, 847 ; 16 L. Merson, 847 ; 17 Vollon, 846 ; 18 Luminais 844 ; 19 Yon, 825 ; 20 Detaille, 823 ; 21 Busson, 814 ; 22 Bernier, 808 ; 23 Guillemet, 803 ; 24 Renouf, 799 ; 25 Doucet, 793 ; 26 Tattegrain, 789 ; 27 Dawant, 785 ; 28 Humbert, 784 ; 29 de Vuillefroy, 763 ; 30 Henri Pille, 753 ; 31 Gagliardini, 753 ; 32 Julien Dupré, 745 ; Le Blanc, 743 ; 34 St-Pierre, 741 ; 35 Zuber, 732 ; 36 Renard, 732 ; 37 Aimé Morot, 728 ; 38 G. Ferrier, 717 ; 39 Pelez, 712 ; 40 Glaize, 700 ; 41 Franc Lameng, 672 ; 42 H. Levy, 646 ; 43 Barrias, 633 ; 44 Dantan, 624 ; 45 Hébert, 588 ; 46 Demont, 585 ; 47 Wencker, 554 ; 48 Sautai, 425 ; 49 Lagarde, 423 ; 50 Dameron, 390 ; 51 Vibert, 379 ; 52 Gilbert, 299 ; 53 Hermans, 287, 54 Petitjean, 265 ; 55 De Richemont, 230 ; 56 Comerre, 231.

Sculpture. — 1 Bosseau, 216 voix ; 2 Moreau Mathurin, 215 ; 3 Bartholdi, 213 ; 4 Etienne Leroux, 199 ; 5 Barrias, 198 ; 6 P. Dubois, 191 ; 7 Alphse Dubois, 184 ; 8 Doublemard, 183 ; 9 Mercié, 173 ; 10 Thomas, 164 ; 11 Guilliert, 154 ; 12 Turcan, 152 ; 15 Blanchard, 150 ; 14 Albert Lefeuvre, 143 ; 15 Carlier, 138, 16 Paris, 133 ; 17 Falguière, 129 ; 18 Thabard, 122 ; 19 Coutant, 121.

Architecture. — 1 Garnier, 42 voix ; 2 Coquart, 42 ; 3 Pascal, 42 ; 4 Daumet, 40 ; 5 Ginain, 37 ; 6 Raulin, 35 ; 7 Lalou 35 ; 8 Normand, 34 ; 9 Loviot, 34 ; 10 Redon, 23.

Gravure. — 1 A. Jacquet, 274 ; 2 Didier, 259 ; 3 Sirouy, 257 ; 4 Gaujan, 246 ; 5 Lamo he, 176 ; 6 Laguillermé, 173 ; 7 Robert, 168 ; 8 Maurou' 166 ; 9 Lalauze, 162 ; 10 Boude, 156.

Situation météorologique. — Roubaix, 27 déc. — Hauteur barométrique 772 Température :
A sept heures du matin 0 degré au-dessus de zéro
A une heure du soir 4 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 2 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunion de la Chambre de commerce de Roubaix. — La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi, 29 décembre courant, à quatre heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Tramways de Roubaix ; modifications aux concessions ; 2° Lettre de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie ; 3° Valeurs de douane : réponses à faire ; 4° Communications diverses.

Les réunions de commissions municipales. — Les première et quatrième commissions, se réuniront mercredi, 27 décembre, à cinq heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Distribution de pain à domicile. Réponse du Bureau de Bienfaisance. — 2. Demande bourse par le jeune aveugle Desfrennes Henri. — 3. Id. bourse familiale à l'Ecole Nationale des arts industriels par le jeune Lepers Arthur. — 4. Id. bourse par le sourd-muet Isidore Vermeulen. — 5. Id. bourse par le sourd-muet Gustave Cabaye. — 6. Demande de secours par le Syndicat des ouvriers blessés et malades du travail de Bessèges. — 7. Demande d'un crédit pour le dégagement d'objets au Mont-de-Piété. — 8 Demande d'un crédit pour renouvellement de l'habillement des pompiers. — 9. Crèches.

Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot. — Dans sa dernière réunion générale du 24 courant, l'association des anciens élèves de l'Institut Turgot a nommé sa commission comme suit :

Présidents honoraires : Henri Spel et Charles Deboosère ; président : Edmond Willem ; vice-présidents : Albert Duhamel et Alfred Wante ; trésorier : Ernest Déprès ; secrétaire : Jean De Ryck ; secrétaire-adjoint : Urbain Danel.

La Commission rappelle aux membres actifs et honoraires, que le banquet annuel est fixé au dimanche 21 janvier.

Une descente du Parquet. — Mardi, vers deux heures de l'après-midi, M. Fournez, procureur de la République, et M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Duparcq, descendaient au cabinet de M. Barroyer, commissaire central, où ils restaient enfermés avec ce dernier jusqu'à trois heures trois quarts.

Les magistrats sont repartis pour Lille par le train-tramway de quatre heures.

Un commencement de grève dans une filature de laine. — *Arrestation du promoteur.* — Sous le titre : « Une affaire à éclaircir », nous avons relaté dans tous ses détails la mort tragique d'un jeune homme de vingt-quatre ans, Léon Wayaff, rattacheur, tombé dans le canal, au quai de Brest, dans la soirée du samedi 16 décembre.

La société de libre-pensée « Ni Dieu, ni Maître », lui fit, deux jours après, des funérailles civiles, et un certain nombre de camarades d'atelier — il travaillait à la filature de MM. Lefebvre et Bastin, boulevard d'Armentières, sollicitèrent la permission de suivre son convoi.

Les chefs de la maison refusèrent d'accéder à cette demande ; mais plusieurs ouvriers passèrent outre, et firent défaut toute une après midi. Cette infraction leur valut, samedi dernier, un billet de prévenance. Cela se passait dans l'après-midi.

Un des congédiés, Antoine Léboau, socialiste très violent, de nationalité belge, harangua ses camarades pour les exciter à quitter le travail, déblatérant contre les patrons, la magistrature, et la société bourgeoise en général. Il fit si bien qu'il réussit à les gagner à sa cause, et tous, quittèrent les ateliers à quatre heures, en vertu du principe de solidarité, préconisé par l'orateur.

MM. Lefebvre et Bastin firent arrêter aussitôt la machine, et ils profitèrent des fêtes de Noël pour y faire opérer les réparations nécessaires.

Mardi matin, M. Pradier, commissaire de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul, informé de cet incident, fit mettre en état d'arrestation le promoteur de la grève, pour le déférer au parquet de Lille.

Les réparations ayant été terminées dans la journée de mardi, la machine reprendra sa marche, aujourd'hui mercredi matin. Tout donne lieu de prévoir que la reprise du travail sera complète.

Encore un écho de la Sainte-Cécile. — Dimanche, pendant la grand'-messe, en l'église Notre-Dame, la section chorale du Syndicat de l'Industrie roubaisienne s'est fait entendre en l'honneur de Sainte-Cécile.

Sous la direction de M. Arthur Dhaenens, elle a exécuté, à l'entière satisfaction de l'assistance, la messe de François Coupé.

A l'Elévation, M. Jules Carpentier a interprété avec plein succès un *O Salutaris*, de Mazingue.

Un ouvrier, M. Isidore Mortelé, qu'on avait accusé d'avoir essayé de mettre le feu à la porte de l'usine Lemaire et Dillies, rue du Tilleul, a été mis en liberté. Le juge d'instruction a rendu en sa faveur une ordonnance de non-lieu. M. Mortelé avait pour conseil Me Camille Scalabre.

On nous prie de dire que le nommé Isidore Janssens, condamné le 19 décembre par la Cour d'assises du Nord, n'a rien de commun avec M. Isidore Janssens, le fils de M. Janssens, ancien armurier à Roubaix.

On demande de tous côtés au gouvernement de sévir contre les falsificateurs de beurre. Un grand journal parisien, constatait une fois de plus il y a quelques jours que des marchands peu scrupuleux introduisent trente, quarante, et jusqu'à soixante-dix pour cent de margarine, et quelle margarine ! dans le beurre livré au public. Etonnez-vous après cela que la santé des consommateurs se ressente à la longue de ces odieux mélanges, surtout dans des villes où le beurre est de consommation générale comme à Roubaix, Tourcoing ?

Aussi ne saurait-on trop surveiller son beurre. C'est en le faisant fondre, c'est au goût des sauces, qu'on peut plus facilement se rendre compte de la qualité.

Disons, à ce propos, que le succès du beurre d'Oostcamp va s'augmentant chaque jour à Roubaix, Tourcoing. Son exquise pureté, son goût délicieux, sont universellement reconnus et celui-là n'a rien à redouter de l'analyse.

Il se vend actuellement 3,50 le kilog, dans les dépôts suivants : rue du Bois, 13 (treize) ; rue Pierre-de-Roubaix, 150 (cent cinquante), à Roubaix ; rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.

Un voleur pris au piège. — Un domestique de chez MM. Motte et Meillassoux frères, teinturiers-apprêteurs, Charles Dubar, après avoir arrêté sa voiture devant les bureaux de MM. Huet, Mac-Avoy et Reichenecker, fabricants, rue du Grand-Chemin, était entré dans la maison, pour commencer une livraison de pièces.

Au moment où il revenait, pour faire un deuxième voyage, il aperçut un individu, filant à toutes jambes dans la direction de Mouveaux, avec une pièce qu'il avait enlevée de la voiture.

Le domestique emboita le pas au voleur, et parvint à le rejoindre un peu plus loin. Il lui reprocha vivement son acte indélicat ; mais l'autre, sans se troubler, lui répondit qu'il avait été chargé de prendre cette marchandise par un messager de Lille, qui l'attendait dans le voisinage.

Ce moyen dilatoire n'eut pas le don de satisfaire Charles Dubar, qui était déjà rentré en possession de la pièce, mais voulait faire punir l'aventurier. Il maintint celui-ci en respect jusqu'à l'arrivée d'un agent, que des personnes, témoins de ce vol audacieux, avaient été chercher au coin de la rue de l'Epeule, où il était de planton.

Le malfaiteur, conduit sans désemparer au commissariat de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul, fut trouvé porteur d'une somme de seize francs, et d'un passeport, délivré à Nevers, le 11 septembre 1892, au nom de Jean-Baptiste Bara, âgé de quarante-trois ans.

Il déclara à M. Pradier être bien l'individu désigné sur cette pièce officielle, et ajouta qu'il était marchand colporteur, sans domicile fixe.

Le magistrat fit écrouer le vagabond, pour le mettre à la disposition du parquet de Lille.

Une double arrestation pour actes immoraux. — Dans la matinée de mardi, M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement, a fait procéder à l'arrestation d'une bobineuse, Marie Delattre, âgée de trente-neuf ans, et d'un ouvrier graisseur, du nom de François Gohier, habitant en commun au boulevard de Metz, avec l'enfant de la première, une petite fille de neuf ans.

La mère est inculpée d'avoir commis des actes honteux en face de la fillette, et l'ouvrier de s'être rendu coupable, en l'absence de la bobineuse, de faits ignobles, dont l'enfant était la victime.

L'exposition d'objets d'art de la rue Jeanne d'Arc, 26, (contour des Halles), ne durera plus que quelques jours.

Les personnes en quête d'ornementation de bon goût *à prix réduit* feront bien de se hâter.

Toutes les marchandises sont vendues au prix de facture. 77197

Un mauvais voisin. — M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, a procédé, mardi matin, à l'arrestation d'un barbier, du nom de Charles Brocvielle, âgé de cinquante-deux ans, demeurant rue du Fort.

Dans la nuit de dimanche à lundi, cet individu avait roué de coups son voisin, J.-B. Schittecatte, sans aucune provocation de celui-ci.

M. le docteur Largillière, médecin-légiste, requis pour examiner l'état du blessé, un ouvrier de vingt-deux ans, a déclaré qu'il serait incapable de reprendre son travail avant quatre à cinq jours.

Une servante indélicate. — Mme Deblauwe, marchande de confections, près de l'église du Saint-Rédempteur, avait la mauvaise habitude de cacher son argent entre deux matelas de son lit, et la bourse dont elle se servait était tout simplement un vieux tablier. Elle avait, de cette façon, mis en réserve une somme de cent quatre-vingt-cinq francs, en pièces d'argent de cinq francs.

Mardi matin, vers huit heures et demie, Mme Deblauwe eut besoin d'aller à son dépôt ; elle constata avec stupéfaction l'absence du tablier et de son contenu.

Ses soupçons se portèrent immédiatement sur une jeune fille d'une vingtaine d'années, nommée Marie Cotterel, qu'elle avait à son service depuis quelques jours seulement, et qui était disparue le jour même, dès son lever, en emportant sa garde-robe.

La marchande s'empressa de déposer une plainte entre les mains de M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement. L'inculpée est activement recherchée.

Un acte de brutalité inqualifiable. — Dans la soirée de lundi, vers sept heures, un jardinier du nom de Célestin Dumoulin, âgé de soixante onze ans, rentrait à son domicile, boulevard de Beaurepaire, lorsqu'il fut assailli à l'improviste, et roué de coups par un individu qu'il n'eut pas le temps de reconnaître.

Le vieillard eut beaucoup de peine à regagner seul son habitation, bien que très proche du lieu de l'incident, et dut aussitôt prendre le lit.

Un médecin, M. Lourele, appelé le lendemain matin, pour donner ses soins au septuagénaire, constata que ce dernier avait reçu des contusions très graves à la main droite et au pied droit, ainsi que sur diverses parties du corps.

M. Vancostenoble, commissaire de police de la place Sainte-Elisabeth, a ouvert une enquête.

Une scène pénible rue Saint-Vincent-de-Paul. — Dans la soirée de lundi, les personnes passant dans la rue Saint-Vincent-de-Paul ont été témoins d'une bien pénible scène.

Une ménagère de la cour Lefebvre, rue des Vélocipèdes, Elise Hasbrout, femme de cinquante-huit ans, suivait en titubant l'un des trottoirs, aux abords du commissariat ; elle était complètement ivre.

Tout à coup la malheureuse manqua le pied sur un pavé, et tomba si lourdement qu'elle se fractura la jambe gauche.

On la transporta au poste de police, où elle reçut les soins de M. le docteur Faidherbe, qui sur sa demande la fit reconduire à son domicile.

Exploit d'un jeune ouvrier ivre. — Nous avons relaté sous ce titre, dans notre numéro portant la date du 26 décembre, le scandale causé, samedi soir, à 6 heures, rue de Menin, par un ouvrier de la filature de M. W... D..., Gustave Verdonck, âgé de dix-sept ans.

Le jeune homme dont il s'agit exerce, d'après de nouveaux renseignements, le métier de charretier. Il était complètement ivre, et injuriait tous les passants ; M. W. D... fut interpellé par lui dans les termes les plus grossiers, près de son établissement, et l'individu se rua même sur lui, pour le frapper à la figure.

Mais il avait affaire à forte partie ; l'honorable industriel le terrassa en un tour de main, et le tint en respect jusqu'à l'arrivée des agents, qui l'emmenèrent au dépôt de sûreté de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Une mauvaise plaisanterie. — Les deux frères Castiaux, le premier, marchand de légumes, demeurant rue de Mouveaux, le second, ouvrier apprêteur, habitant rue du Fontenoy, faisaient, lundi, la fête en commun.

Après de nombreuses libations, ils voulurent se refaire l'estomac, et entrèrent chez M. Valérie Clauhouck, marchand de pommes de terre frites, rue de la Gare, pour y manger quelques « portions ».

Au cours de ce repas sommaire, les convives crurent faire une bonne farce en déchirant le tapis de la table.

Ils avaient été aperçus par le maître de l'établissement, et un agent, requis au poste de la gare, arriva bientôt pour les mettre en demeure de rembourser le dégât.

Sur leur refus de s'exécuter, les deux frères furent emmenés au dépôt de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Un amateur de saucisson. — Lundi après-midi, vers quatre heures, un garçon boulanger de Lille, Adolphe Verneymen, âgé de vingt-sept ans, entrait à la boucherie de M. Huss, rue la Guinguette, et se faisait servir pour dix centimes de pâté. En se retirant, il profita d'un moment d'inattention du chef de la maison, pour enlever, à l'étalage un magnifique saucisson qu'il fourra sous ses vêtements.

Le client de passage n'était pas plus tôt parti, que M. Huss s'aperçut de la disparition de la marchandise. Il courut à la porte de sa boutique, mais n'aperçut plus l'individu aux environs.

En désespoir de cause, le boucher se rendit au poste de police du pont Morel, et un agent l'aida à faire une battue dans le quartier, pour retrouver le voleur. Un peu plus tard celui-ci se faisait prendre dans la rue de la Barbe-d'Or, chargé de son butin.

On l'écroua au dépôt du premier arrondissement.

Les vols à la tire au marché de la Grande-Place. — Une ménagère de Tourcoing, Mme Vantenckis-Demory, demeurant rue des Phalempins, était venue, mardi matin, faire ses achats au marché de la Grande-Place. En mettant la main à la poche pour régler une emplette, elle constata la disparition de son porte-monnaie, et des dix-neuf francs qu'il contenait.

Mme Vantenckis se rappela avoir été plusieurs fois bousculée par une petite fille. Elle fit part de cette circonstance à l'agent de service, et ils se mirent en commun à la recherche de la voleuse présumée. Leurs démarches ne devaient pas tarder à aboutir, car ils rencontrèrent bientôt la fillette, rôdant aux alentours.

Cette dernière, en voyant arriver les personnes qui la poursuivaient, se débarrassa sans doute du porte-monnaie et de son contenu ; car elle n'avait rien sur elle, lorsque l'agent la prit par le bras pour la conduire par devant M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement.

Elle déclara se nommer Rosalie Dhauens, être âgée de douze ans, et habiter chez ses parents, au hameau du Laboureur, à Wattrelos. Elle avoua en outre être coupable du vol qui lui était reproché, mais affirma avoir jeté le porte-monnaie et l'argent, au moment où elle allait être arrêtée.

La petite Rosalie Dhauens a été écrouée au dépôt central, pour être dirigée sur Lille.

M. l'abbé Dillies ancien curé d'Ascq. — Nous avons annoncé hier la mort de M. l'abbé Célestin-Joseph Dillies, à Templeuve (Belgique), où ses funérailles auront lieu, en l'église paroissiale, demain jeudi, à onze heures.

M. l'abbé Dillies était né à Lannoy, le 25 janvier 1806. Il fit ses études au collège de Cambrai, et fut ordonné prêtre en 1831.

Il célébra sa messe de prémices en l'église Saint-Maurice, à Lille, à laquelle il fut attaché comme vicaire pendant huit mois.

Puis il fut nommé au même titre à l'église de la Madeleine, et resta deux ans dans cette paroisse.

De là il fut promu à la cure d'Ascq, qu'il administra pendant cinquante-deux années consécutives.

Dans le cours de ce long demi-siècle, le vénérable prêtre avait su conquérir les sympathies de tous ses paroissiens ; jamais pasteur ne fut plus aimé de son troupeau.

Pas une famille qui ne professât pour lui les sentiments les plus affectueux. Les pauvres surtout, que son inépuisable charité ne s'était jamais lassée de soulager, le chérissaient comme un véritable père.

La mort tragique de sa dévouée gouvernante, Rosine Marescaux, et la tentative d'assassinat, à laquelle il ne devait lui-même survivre que peu d'années, plongèrent dans le deuil toute la population.

Le serviteur de Dieu ne s'était jamais remis de la terrible alerte qu'il avait eu à subir entre les mains de ses bourreaux, qui l'avaient laissé pour mort, après l'avoir littéralement assommé à coups de bouteille.

Mgr l'archevêque de Cambrai, jugeant que les fatigues du ministère sacerdotal étaient devenues trop lourdes pour le digne vieillard, lui avait ordonné le repos en octobre 1892

M. l'abbé Dillies était allé se fixer à Templeuve, où il avait loué la maison de M. Prouvost, notaire.

Jusqu'à ses derniers jours il avait continué de dire régulièrement sa messe. L'usage des jambes lui faisant défaut, l'ancien curé d'Ascq se faisait conduire en voiture à l'église, et il avait toujours près de lui un prêtre pour le soutenir.

Pour faciliter le voyage des Roubaisiens à Templeuve (Belgique), le jour des funérailles, c'est-à-dire demain jeudi, un service de voitures sera organisé à Lannoy, à l'aller et au retour.

Hem. — *Un commencement d'incendie.* — Un commencement d'incendie s'est produit lundi soir, à 7 heures, chez un menuisier M. Oudart, près de la brasserie du Rivage. Le feu a pris naissance dans une chambre dont un lit a été en partie détruit. Quelque seaux d'eau jetés par les habitants de la maison ont eu facilement raison des flammes. Les dégâts sont évalués à 200 francs environ. La cause est toute accidentelle.

Croix. — *Vol de volailles et de gibier.* — Dans la nuit du 25 au 26 décembre, des malfaiteurs se sont introduits dans le poulailler de M. Floris Vincent, représentant de commerce, rue du Trocadéro, et ont emporté 11 pigeons, 8 poules et 4 lapins, le tout d'une valeur de 80 fr. Auteurs inconnus.

Une jeune fille bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour. Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213 — 35836

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 50. — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize). **Ne pas confondre !**
Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix ; rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.
N. — Exigez sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Croix. — Fanfare du Créchet. — MM. les musiciens sont instamment priés d'assister à la répétition générale, mercredi 27 décembre, à 9 heures du soir ; présence indispensable. Communication importante.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs 7573

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boite contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page*).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Un accident causé par une arme à feu. — Lundi après-midi, un marchand de liqueurs, Jean-Baptiste Gertgen, demeurant Grand'Place de Wattrelos, prenait part à un tir aux lapins chez M. Courchelle, rue des Fleurs.

En épaulant il constata qu'il manquait une pièce à son fusil et emprunta celui d'un ami : mais lorsqu'il lâcha la détente, l'arme éclata dans ses mains et lui enleva le bout du médius de la main gauche.

Un pansement sommaire lui a été appliqué par M. Joseph Blankaert, en attendant l'arrivée d'un médecin.

Un banquet de Sainte-Cécile. — Lundi soir a eu lieu au local de la société, le banquet de Sainte-Cécile de l'*Union des Trompettes*.

A six heures, tous les membres actifs et honoraires étaient réunis. Une table de cinquante couverts avait été dressée. Parmi les convives, on remarquait le président de l'*Union chorale*.

Le banquet était présidé par M. Blanckaert, président d'honneur de l'*Union des Trompettes*, entouré de MM. Dumortier et Steux, capitaine et chef. Des toasts ont été portés à ces Messieurs qui ont répondu de la plus aimable façon. Pendant toute la durée du banquet, la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Après un concert improvisé où M. Hochedé, chanteur comique a excité un rire fou, chacun s'est retiré enchanté de cette délicieuse soirée.

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — C'est aujourd'hui, mercredi, que le Conseil municipal se réunit, à 8 heures du soir, pour la discussion et le vote du budget. On croit qu'on pourra en finir en une seule séance.

Adjudication de fournitures au service de l'ébouage. — Il a été procédé mardi à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. Lefrançois, adjoint, assisté de MM. Ducoulombier et Crugue, conseillers municipaux et en présence de M. Versmée directeur de la voirie, à l'adjudication suivante :

1er Lot. — Fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'ébouage pendant l'année 1894. Montant de la dépense 17,000 fr.

Il a été déposé 6 soumissions. MM. Jules Six, de Tourcoing, rabais 5,25 0/0 ; Delmasure, fils, de Tourcoing, 6,25 0/0 ; Vanotte-Deryver de Tourcoing, 8 0/0 ; Emile Leblanc, de Tourcoing, 8,75 0/0 : Henri Catteau, de Roncq, 10,25 0/0. Alexandre Dutilleul de Roncq, adjudicataire au rabais de 11,25 0/0.

2e Lot. — Fourniture des harnais en location pour une période de 6 années, à partir du 1er janvier 1894. Dépense annuelle 660 fr. MM. Théodore Nisse, de Tourcoing, rabais 5 0/0 ; Walgens, de Tourcoing, 10,25 0/0 ; Henri Quennoy, de Tourcoing, adjudicataire au rabais de 10,50 0/0.

Fournitures à l'Hospice général et l'Hospice civil. — L'adjudication des denrées nécessaires au service des hospices a eu lieu mardi, à 3 heures de l'après-midi, à l'extinction des feux, sous la présidence de M. le Maire, assisté de MM. les administrateurs Didry-Dubrulle et Jules Lehoucq, et en présence de MM. Bulte, receveur municipal, et Duhamel, économe ; il s'est trouvé un grand nombre d'amateurs, mais les prix n'ont pas subi de grandes modifications.

1er lot : 23,500 kilogs de viande de bœuf sur la base de 1,45 ; 2,600 kilogs de mouton et 3,700 kilogs de veau sur la mise à

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE. — N° 30.

LE MYSTÈRE D'UN HANSOM CAB

(*MELBOURNE, AUSTRALIE*)

Roman traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur

Par LÉON BOCHET

XXVII

La mère Guttersnipe se joint à la majorité

Exact au rendez-vous Kilsip vint à huit heures prendre Calton à son bureau, pour le conduire à travers les immondes labyrinthes des bas quartiers de Melbourne. L'avocat l'attendait avec impatience.

Le fait est que Calton s'était mis dans la tête que Rosanna Moore était la clef de tout le mystère, et chaque preuve nouvelle qu'il découvrait le confirmait dans son opinion

Quand Rosanna était mourante, elle avait peut-être révélé à la mère Guttersnipe quelque chose qui pourrait donner idée du nom du meurtrier, et Calton soupçonnait fortement la vieille sorcière d'avoir reçu de l'argent pour se taire. Plusieurs fois déjà il avait été sur le point d'aller la trouver et d'essayer de lui tirer les vers du nez ; et voilà que le destin semblait aujourd'hui lui être favorable ; d'autant plus favorable qu'une confession volontaire serait vraisemblablement plus sincère que des aveux arrachés morceau par morceau de lèvres récalcitrantes.

« Nous ferons bien, dit-il à Kilsip en allumant un cigare, de partir sans perdre une minute. La vieille mégère peut mourir d'un instant à l'autre, et vraiment, je ne me consolerais pas d'avoir manqué cette occasion d'éclaircir mes soupçons.

C'est possible, certainement, dit le détective d'un air de doute. Cependant, je ne serais pas le moins du monde étonné si elle s'en tirait encore cette fois. Souvent ces vieilles femmes ont la vie aussi dure que les chats.

Vous avez peut-être raison, répondit Calton, comme ils passaient dans la rue brillamment éclairée, sa nature me semble, en effet, essentiellement féline. Mais, dites-moi, de quoi se meurt-elle ? De vieillesse ?

— En partie ; de l'abus des liqueurs fortes aussi, je crois. En outre, son logement et son quartier ne sont pas tout ce qu'il y a de plus sain, vous savez, et ses habitudes d'intempérance aidant....

— Rien de contagieux, j'espère ! » interrompit vivement l'avocat, en frissonnant malgré lui.

Ils s'engageaient, en ce moment, dans Bourke street, encombrée de monde.

« Dame ! je ne sais pas, monsieur, dit Kilsip, je ne suis pas médecin.

— Oh ! oh ! » s'écria Calton effrayé.

Kilsip s'empressa de le rassurer.

« N'ayez pas peur, monsieur, il n'y a rien à craindre. J'ai été dans ces bouges-là bien souvent, et, vous voyez, je ne m'en porte pas plus mal.

— Je ne dis pas le contraire ; mais il suffit d'une fois pour que le mal vous prenne.

— Croyez-moi, monsieur, il n'y a rien là de pis que la vieillesse et la boisson.

— A-t-elle un médecin ?

— Elle n'en veut pas entendre parler. Elle indique elle-même les médicaments dont elle a besoin.

— Le gin, je présume. Hum ! c'est quelquefois meilleur que les médecins ordinaires. »

Ils entrèrent dans la petite rue de Bourke, et après avoir traversé les étroites et sombres ruelles, qui maintenant semblaient tout à fait familières à Calton, ils arrivèrent à la tanière de la mère Guttersnipe.

Ils montèrent l'escalier délabré, qui craquait sous leurs pieds, et entrèrent dans la chambre, où ils trouvèrent la mère Guttersnipe couchée sur un grabat, dans un coin, et la petite fille maigre aux cheveux noirs jouant aux cartes avec une autre fille en haillons, sur la table en bois blanc vaguement éclairée par une chandelle.

Toutes deux se levèrent en voyant des étrangers, et la petite fille poussa une chaise boiteuse devant Calton, tandis que l'autre allait se blottir, comme un chien, dans un des angles de la chambre.

Le bruit de leur entrée éveilla la mégère d'une sorte d'assoupissement. Elle se mit sur son séant et rassembla ses vêtements autour d'elle. Ses cheveux blancs dénoués tombaient en masses ébouriffées sur ses épaules. Son visage, parcheminé, sillonné de rides profondes, avec son nez crochu et ses yeux noirs en boules de loto, était penché en avant, et ses bras maigres, nus jusqu'aux épaules, s'agitaient fiévreusement, tandis qu'elle saisissait ses draps de lit de ses mains semblables à des serres.

Elle présentait ainsi un spectacle tellement ignoble que Calton se recula involontairement.

La bouteille de gin et le verre ébréché étaient à côté d'elle. Elle se versa une rasade et la but avidement. Elle avala sans doute quelques gouttes de travers, car elle fut saisie d'un terrible accès de toux qui dura jusqu'à ce que la petite fille la secouât et lui fit changer de position.

« Vieille gourmande ! » murmura cette aimable enfant en regardant au fond du verre, « vous avez donc tout bu ! Vous mettriez la rivière à sec, ma parole !

— Va-t'en, bredouilla la vieille femme. Qui est là, Lizzy ? »

Elle mit sa main tremblante au-dessus de ses yeux, en cherchant à distinguer Calton et le détective.

« L'homme de la police et le dandy, répondit brutalement Lizzy. Ils viennent pour voir si vous allez bientôt tourner de l'œil.

— Je ne suis pas encore morte, vermine, grogna la mégère avec une soudaine énergie, et quand je te casserai les reins. »

Lizzy éclata de rire, et Kilsip s'avança :

« Allons, c'est assez », dit-il sèchement. — Il prit Lizzy par le bras et la poussa dans le coin où était l'autre fille. — « Restez là jusqu'à nouvel ordre de ma part. »

Lizzy secoua sa chevelure noire et allait faire quelque réponse impudente, quand l'autre fille, plus âgée et plus sage, étendit la main et l'attira à elle.

Pendant ce temps, Calton s'était approché de la mère Guttersnipe.

« Vous avez désiré me voir », lui dit-il doucement, car malgré la répugnance qu'elle lui inspirait, c'était une femme, après tout, et une femme mourante.

« Oui », coassa la vieille, en s'étendant dans son lit et ramenant jusque sur son cou ses draps graisseux. « Qui êtes vous, fit-elle brusquement ?

— Je suis un avocat.

— Ah !... Je ne vais pas encore mourir ; je serai bientôt rétablie et aussi forte qu'auparavant.

— Je crains que vous ne guérissiez pas... Voulez-vous que j'envoie chercher un médecin ? Il vous soulagerait peut-être.

— Non, je n'en veux pas, répliqua la vieille, qui, toute faible qu'elle était, battait l'air de ses mains, fiévreusement. Des médecins, n'est-ce pas ? pour qu'ils me gâtent les boyaux avec leurs poudres et leur séné !... Jamais !... Je ne veux pas de médecins ; je ne voudrais même pas d'un notaire ; seulement, comme j'ai idée de faire mon testament, il m'en faudra bien un.

— Rappelez-vous que je veux la montre ! cria Lizzy, du coin où elle se trouvait. D'abord, si vous la laissez à Sal, je lui arracherai les yeux.

— Taisez-vous ! » dit rudement Kilsip.

Lizzy se rencogna dans son coin en grommelant.

« Elle est plus venimeuse que la dent d'un serpent », gémit la mère Guttersnipe, quand le silence fut rétabli ; « cette drôlesse-là a mangé mon pain,... oui,... je l'ai nourrie, et maintenant elle se tourne contre moi, la misérable ! »

— C'est bien, c'est bien, fit Calton avec impatience. Voyons, pourquoi avez-vous désiré me voir ?

— Oh ! ne soyez pas si pressé, ou du diable si je vous dis rien. »

Elle devenait évidemment de plus en plus faible. Calton s'approcha de Kilsip et lui dit tout bas d'envoyer chercher un médecin. Le détective écrivit quelques mots sur un bout de papier qu'il remit à Lizzy en lui ordonnant de le porter immédiatement à son adresse. Au moment où la petite se disposait à partir, l'autre fille se leva et, passant son bras sous le sien, sortit avec elle.

« Alors les deux péronnelles sont parties, dit la mère Guttersnipe. Vous avez bien fait de les renvoyer, car je ne veux pas que ce que j'ai à vous dire soit répété dons les journaux.

— Qu'avez-vous à me dire ? » demanda Calton en se penchant vers elle.

La vieille femme se versa un autre verre de gin et le but. Cela sembla lui redonner des forces. Elle se mit sur son séant, dans son lit, et commença à parler rapidement, comme si elle eût craint de mourir avant d'avoir dit son secret.

« Vous êtes déjà venu ici ; vous vouliez tout savoir sur elle, mais vous vous êtes en allé bredouille. Elle m'avait défendu de rien dire. Ah ! c'est que c'était une mâtine orgueilleuse, et qui menait joyeuse vie pendant que sa pauvre mère mourait de misère.

— Sa mère ! êtes-vous donc la mère de Rosanna Moore ? s'écria Calton, au comble de la surprise.

— Que je meure si ce n'est pas vrai ! Son pauvre père est mort à force de boire, et c'est ce qui m'attend, moi aussi. Vous n'étiez pas à Melbourne, dans le temps, sans ça vous auriez aussi été après elle, la gourgandine !

— Après Rosanna ?

— Elle-même. Elle était au théâtre, et si gentille, si élégante ! et tous les dandies se mouraient d'amour pour elle, mais elle se fichait d'eux tous, et elle fut toujours bonne pour moi jusqu'à ce qu'il vint.

— Qui, il ?

— Lui ! gémit la vieille femme, se soulevant sur un bras, les yeux brillants de fureur, lui ! qui est venu avec son or et ses diamants, et a pris ma pauvre fille ! Et dire qu'il porte haut la tête depuis ce temps-là, et qu'on le vénère comme s'il était un saint !... Le maudit, le maudit ?

— De qui parle-t-elle donc ? demanda à voix basse Calton à Kilsip.

— De qui je parle ? glapit la mère Guttersnipe qui avait saisi la question au vol. Parbleu ! de Mark Frettby.

— Bonté divine ! »

L'avocat se leva en sursaut en poussant cette exclamation ; l'impassible Kilsip, lui-même, fut incapable de réprimer un mouvement de surprise. Marck Frettby avait épousé Rosanna Moore le mariage fut secret même pour la mère Guttersnipe.

Oui ; c'était un dandy dans ces temps-là, continua la vieille, il venait tournailler autour de ma pauvre fille, le maudit ! et il la laissa ensuite avec une enfant à crever de faim, comme une canaille qu'il était. La vérité était que sa fille avait quitté son mari pour le théâtre.

— Une enfant ? Son nom ?

— Bah ! répliqua la mégère d'un ton dédaigneux comme si vous ne connaissiez pas ma petite Sal ?

— Sal, la fille de Mark Frettby !

— Oui, et une jolie fille que l'autre. Oh ! je l'ai vue passer dans les rues avec ses robes de soie et de satin, tandis que nous étions dans la boue, — et elle est la demi-sœur de Sal, la gredine ! »

Epuisée par les efforts qu'elle venait de faire, la vieille femme retomba sur son lit.

Calton était absolument abasourdi de cette étonnante révélation. Il avait peine à croire que Rosanna Moore eût été quelque chose pour Mark Frettby.

« Après tout, cependant le millionnaire avait été jeune, et ni meilleur ni pire que le reste de ses amis. »

Ignorant ce mariage, Calton se disait ;

Rosanna était charmante, évidemment une de ces femmes de mœurs faciles, qui préfèrent la vie libre de la galanterie aux liens de la vie conjugale. Calton ne pouvait donc blâmer Frettby de ses folies de jeunesse, mais ce qui l'étonnait, c'est qu'il eût eu assez peu de cœur pour laisser son enfant aux mains d'une misérable comme la mère Guttersnipe. C'est si contraire à ce qu'il savait de cet homme, qu'il inclinait à penser que c'était là une invention de la vieille mégère.

(*A suivre*) LÉON BOCHET.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.